



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY**

AVIS PUBLIC

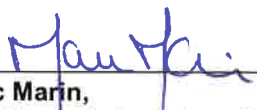
**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 90-256**

PRENEZ AVIS que lors de la séance du Conseil qui se tiendra le lundi 8 janvier 2024 à 19h00 à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, au 35, ch. de North Hatley, à Sainte-Catherine-de-Hatley, le Conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure visant la propriété du lot 4 248 939, rue Caroline, en zone R-2.

Cette demande vise à obtenir l'autorisation pour construire une habitation unifamiliale bigénération dont la partie bigénération aurait une superficie de 87,16 m², alors que selon l'article 4.19 du Règlement de zonage n° 90-256, l'intégration du logement bigénération dans l'habitation unifamiliale ne peut occuper une superficie totale supplémentaire de plus de 70 m²;

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de la séance du 8 janvier 2024.

DONNÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY, ce 13 décembre 2023.



Marc Marin,
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Marc Marin, résidant à Sherbrooke, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des trois endroits habituels désignés par le Conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 16^e jour du mois de novembre de l'année deux mille vingt-trois.

ET J'AI SIGNÉ :



Marc Marin,
Directeur général et greffier-trésorier